



Urgences en cardiologie, la MCU nouveauté 2018

La valorisation des actes pratiqués en urgence par le cardiologue n'est facturable que sous deux conditions cumulatives : celle du caractère urgent ou soupçonné urgent de l'état du patient et celle de réalisation de la consultation (Nomenclature Générale des Actes Professionnels) ou de l'acte technique (Classification Commune des Actes Médicaux), pendant certaines périodes limitées les dimanches, jours fériés et la nuit.

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)